

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR****RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX****ARRÊTÉ N°ARR2026-369**

**Direction des Affaires juridiques, Assemblées,  
Commande publique, Citoyenneté et Guichet unique**

Arrêté portant délégation de signature à Madame Anaïs FERRANT, Directrice des finances

Le Maire de la ville de Dreux,

**VU** le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L2122-19,

**VU** le Code général de la fonction publique,

**VU** le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes au Maire en date du 28 mars 2026,

**CONSIDÉRANT** que Madame Anaïs FERRANT, exerce les fonctions de Directrice des finances de la ville de Dreux et, dans le souci d'une bonne administration locale, qu'il est nécessaire de lui donner délégation de signature,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée, à compter de ce jour, à Madame Anaïs FERRANT, Directrice des Finances dans le domaine des Finances pour le tirage et le remboursement des lignes de trésorerie,

**ARTICLE 2** : La signature des actes par Madame Anaïs FERRANT, sera précédée de la mention « par délégation du Maire. »

**ARTICLE 3** : La présente délégation de fonctions et de signature est consentie sous ma responsabilité et sous ma surveillance.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté de délégation sera transmis au sous-préfet, délégué de Monsieur le Préfet dans l'arrondissement de Dreux, au titre du contrôle de légalité, sera notifié à Madame Anaïs FERRANT, et affiché en mairie.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à DREUX, le 01 AVR. 2026

Document certifié exécutoire  
Après dépôt à la Sous-préfecture de Dreux  
le  
publication et notification le

Le Maire,



Abdel-Kader GUERZA